

Le journal du PCDN de Seneffe

N° 8 Décembre 1998

Pour avoir la chance d'entendre ou d'apercevoir, nos rapaces nocturnes, il faut beaucoup de patience et d'attention... et ce, la nuit et parfois dans le froid. Qui plus est, pour l'identifier, il vaut mieux bénéficier des conseils d'un passionné ! Pas facile, donc ! C'est pourquoi, nous vous invitons, bien au chaud et confortablement assis...

A Venir découvrir

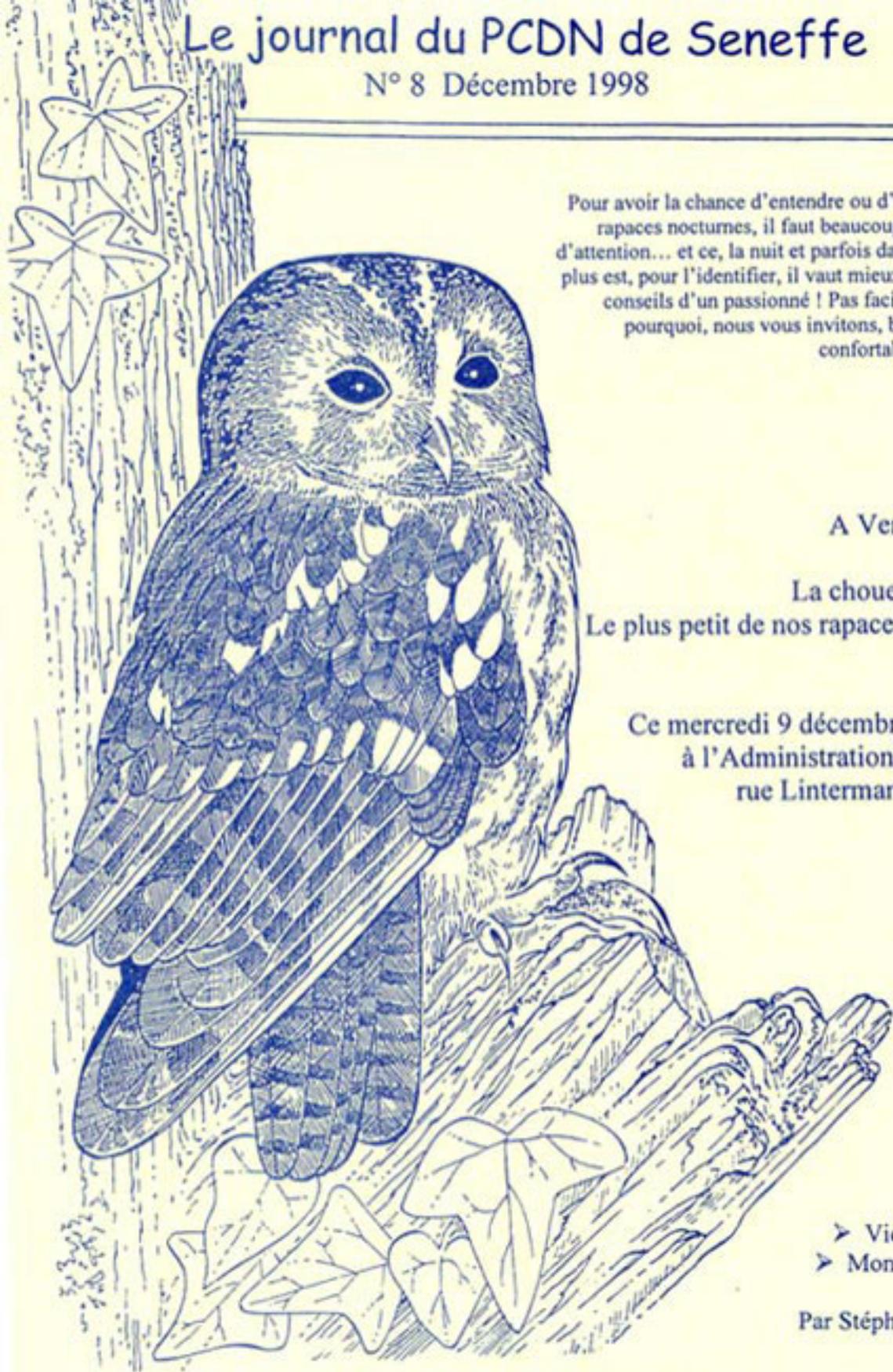
La chouette chevêche

Le plus petit de nos rapaces nocturnes !

Ce mercredi 9 décembre à 20heures
à l'Administration communale,
rue Lintermans à Seneffe !

- Vidéo de 18'
- Montage de diapos

Par Stéphane Tombeur



Carte d'identité

Chouette chevêche

Athene noctua

Taille : 20-22 cm

Envergure : 55 cm

Poids moyen : 160g

Tête aplatie

Plumage : brun -roux avec une multitude de taches blanc crème.

Yeux : jaune or

Vol : ondulé avec battements d'ailes rapides

Habitat : prairies, campagnes avec haies

Chasse : surtout à l'affût

Proies : campagnols, mulots, insectes, vers de terre et parfois oiseaux, grenouilles...

Ennemis naturels : la fouine, les chats et chiens qui s'attaquent aux jeunes tombés du nid, les autres rapaces diurnes et nocturnes, les écureuils, lérots et rats qui s'attaquent aux œufs...

Couples nicheurs : environ 7300 couples dans notre pays en 1998

Vie :

Le couple reste uni toute la vie.
Accouplement de février à mai.
Ponte de 3 à 5 œufs (max. : 7)
Éclosion : 28 jours plus tard.
A 4 ou 5 semaines, les jeunes quittent le nid.

Espérance de vie : 9,5 ans

Pourquoi la chouette chevêche ?

Parce qu'il y a peu, elle figurait encore sur la liste rouge des espèces menacées en Région wallonne. La chouette chevêche vit dans les zones rurales à agriculture extensive avec des pâturages parsemés de haies et d'arbres fruitiers de hautes tiges. Elle établit son nid dans les cavités des vieux arbres du verger ou encore dans les arbres têtards. Mais, voilà... de plus en plus, ce type de végétation est négligé par l'homme.

D'autres causes de cette raréfaction généralisée sont l'utilisation croissante de produits toxiques qui empoisonnent ses proies, les campagnes de dératissage mais aussi les collisions (trafic routier, ligne à haute tension !).

Seneffe possède encore de belles zones bocagères comme le Peruwé, la Ronce et Bois des Nauwes, le quartier de Scrawelle, Buisseret... Il convient de préserver ce patrimoine ! D'entretenir les vergers hautes tiges, les arbres têtards, les haies... et si possible d'en créer de nouveaux !

Photo : Charles VIDRIN



Du concret... A Seneffe !

Depuis le début des années 80, la chouette chevêche bénéficie d'attentions toutes particulières comme, par exemple, la pose de nichoirs conçus tout spécialement pour l'espèce, le contrôle de ses nidifications ou encore le baguage de ses oisillons.

Certaines associations comme les Cercles des Naturalistes, Noctua, le GEPOP... s'investissent, entre autres, dans la sauvegarde de cet oiseau et de son milieu naturel ! Nous avons eu la chance d'apprendre que la section Lesse et Lomme des Cercles des Naturalistes de Belgique s'intéressait à notre région et prévoyait une journée d'entretien des vieux arbres têtards dans un coin de Familleureux !



**La Section Lesse et Lomme
Des Cercles des Naturalistes de Belgique
Vous invite
Ce samedi 12 décembre
à une journée d'entretien d'arbres têtards
à Familleureux
rendez-vous à 9h30
Place de l'Eglise de Familleureux**

Nous vous demandons toutefois de prévenir de votre participation auprès de M. Stéphane Tombeur au 084/38.70.54. Peut-être le connaissez-vous, il est originaire de Familleureux !

Aidons les chouettes chevêches

Chacun de nous peut contribuer à la survie de la chouette. Entre autres :

- En conservant et en restaurant les vieux vergers de hautes tiges par une revalorisation de nos variétés anciennes régionales ;
- En plantant, en zone agricole, des boutures de saules à mener en têtards sur l'espace entre deux clôtures contiguës et dans les jardins privés ;
- En limitant l'emploi des pesticides par une utilisation plus raisonnée des produits ;
- En maintenant les cavités naturelles ou en palliant au manquant de sites de nidifications par la pose de nichoirs.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Stéphane Tombeur (084/38.70.54) ou mieux encore nous rejoindre les 9 et 12 décembre.

Arbres têtards

Un écosystème à part entière

Si nous avons des arbres têtards, que faire ?

- Surtout les garder et leur assurer un entretien régulier (environ tous les 5 ans en fonction de la vitalité des arbres) par un étêtage de ces arbres têtards ;
- Recréer la continuité s'il y a des interruptions en remplaçant les arbres manquants par de jeunes arbres.
- Choisir les espèces à replanter en s'inspirant des espèces présentes dans l'alignement. Il est intéressant de constater que différentes espèces d'arbres sont traitées en têtards (saules, frênes, chênes, peupliers... comme par exemple près de la chapelle Notre-Dame du Rosaire au nord d'Arquennes.) Par conséquent, lorsque l'on remplace des arbres, il faut veiller à cette diversité.
- Intervenir en faveur de la chouette chevêche en maintenant plusieurs arbres creux dans les alignements. Ces vieux arbres offrent une cavité naturelle à la chouette et aux autres animaux cavernicoles.

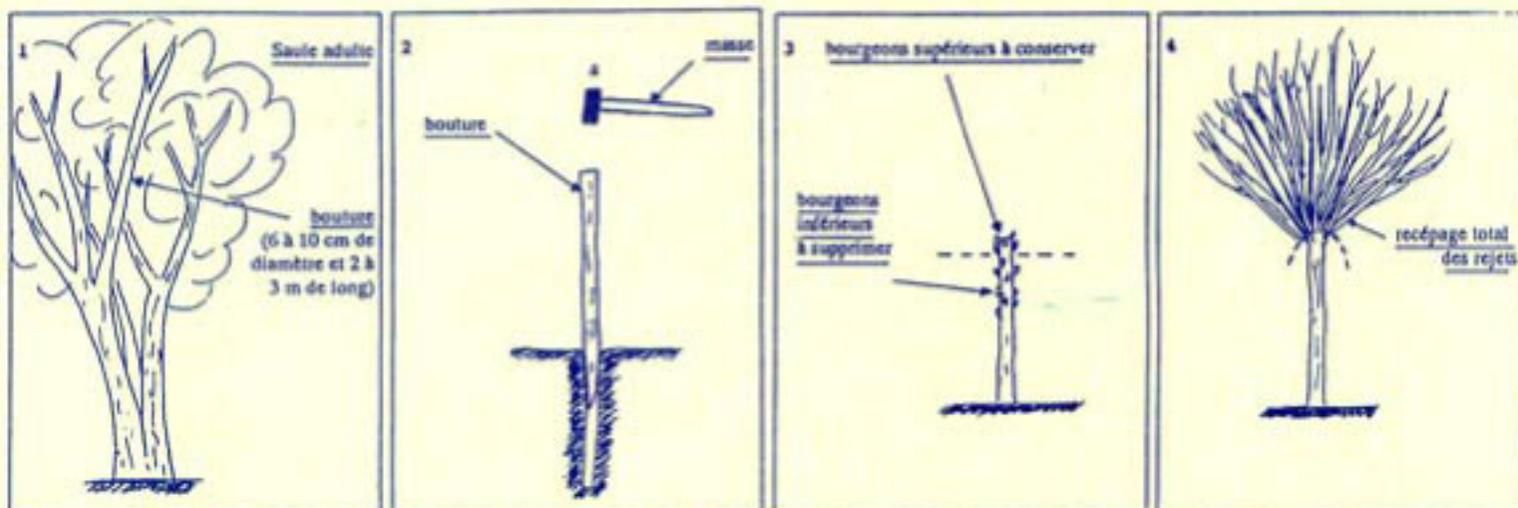
Trucs et ficelles... pour créer des arbres têtards

Pour un saule, prélevez un rameau d'environ 3 m et d'un diamètre de 6 à 10 cm à la base. Afin de stimuler la formation de racelles, vous pouvez procéder à des entailles à la base du rameau ou encore plonger la partie à planter dans un étang pendant quelques mois avant la plantation.

Comme pour tous les arbres et arbustes, celle-ci peut s'effectuer de novembre à mars. Enfoncez alors le rameau d'environ 80 cm dans le sol. De cette façon, le futur arbre sera bien stable !

Une fois le processus d'enracinement bien entamé, le rameau peut être coupé à la hauteur souhaitée.

Au printemps, des pousses apparaîtront sur tout le rameau. Ils seront éliminés, à l'exception de ceux du sommet. Ces derniers seront recépés pour la première fois après quelques années.



Illustrations : CNB – Section Lesse et Lomme

Un grand merci à Stéphane Tombeur pour son aide !

Ed. Resp. : Y. de Valeriola, Administration communale de Seneffe, 21, rue Lintermans – 064/52.17.26